

BULLETIN MUNICIPAL

2011



VILLARS LES BOIS

N°16

Le mot du Maire	3 à 7
Etat-Civil	8
Nouveaux arrivants	8
Modalités de location de la salle des fêtes	8
Déclarations de récolte 2010	9
Finances	9
Informations utiles	10 à 14
Photos des travaux effectués sur la commune	15
Un jardin à visiter	16
SIPAR	17 à 18
L'évêché communiqué	18
Les élections cantonales	18
Villages fleuris 2010	18
Avis aux viticulteurs	18
La vie des associations communales :	
- ACCA de Villars les Bois.....	19
- Amicale Villarboisienne-Aînés Ruraux	20
- Rando-Evasion	21
- Le Foyer Rural	22
- Association des Parents d'Elèves	23
Comptes-rendus des réunions de conseil municipal de l'année 2010	24 à 30
Photos repas de quartier	31
La parole est à vous	31
Communauté de Communes du Pays Buriaud :	
- Rapport général d'activités	32 à 34
- Rapport d'activités - Gestion des déchets	34 à 35

MOT DU MAIRE



Janvier 2011

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

A l'aube de l'année nouvelle, il nous est agréable de vous adresser notre bulletin d'informations annuel. Celui-ci vous permet de retrouver les principaux événements de notre vie municipale, ainsi que les travaux qui ont été effectués durant l'année écoulée. 2010 a été riche en événements mais également en réalisations, vous les trouverez plus amplement à l'intérieur de ce bulletin.

Le développement durable et le maintien de la qualité de vie sont des préoccupations majeures pour les élus. Mais également l'accès à l'information municipale pour chacun d'entre vous. Pour ce faire, toutes les réunions du conseil municipal sont publiques, ainsi que celles du SIVOM et de la communauté de communes. Les dates et heures de réunion sont régulièrement affichées.

Dans ce bulletin, vous trouverez les comptes-rendus sommaires de toutes nos réunions municipales. Pour plus d'informations, n'hésitez surtout pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous communiquer tous les documents qui peuvent vous intéresser concernant la vie communale.

Cette année, pour être en accord avec la loi du 11 février 2005, nous devons procéder à la réhabilitation de la mairie, pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux devraient être terminés au début de l'été 2011.

Nous avons également obtenu un permis de construire concernant l'aménagement du garage communal dans les bâtiments des anciennes écoles. Ces travaux seront mis en œuvre après l'achèvement de ceux de la mairie.

Ces réalisations sont soutenues par diverses subventions de l'État.

Nous avons terminé les travaux concernant la carte communale, elle sera mise à la disposition du public au début de l'année 2011.

En ce qui concerne la voirie, l'impasse de Font-Robert, donnant accès aux maisons du lotissement a été construite. Les travaux de canalisation de l'eau de pluie ainsi que la reconstruction de la moitié de la rue des portiers ont été effectués par le SIVOM du Cognacais. Des balises ont été mises en place dans certains virages pour faciliter la visibilité. Nous avons procédé à quelques acquisitions foncières afin de pouvoir mettre en œuvre dans l'avenir certains travaux de voirie.

L'aménagement du carrefour derrière le cimetière a été effectué et financé par le conseil général. Je remercie les deux propriétaires, qui ont accepté de vendre quelques mètres carrés de terrain, afin de faciliter la construction de ce carrefour.

Nous sommes particulièrement attentifs en ce qui concerne l'eau douce, qui va devenir de plus en plus rare, avec les consommations exorbitantes du monde moderne. C'est pourquoi, une fontaine, oubliée dans les ronces depuis quelques années, a été réhabilitée. La fontaine de Font-Robert, située à proximité du nouveau lotissement, débite environ un bon mètre cube d'eau à l'heure. La restauration de ce petit patrimoine a été effectuée en régie, avec des matériaux de récupération, gracieusement offerts par un habitant de la commune. Nous le remercions et également les habitants du lotissement, qui fleurissent bénévolement les abords de ce joli petit coin de nature devenu très agréable.

À cet endroit, depuis deux ans, il est organisé la fête des voisins autour de cette fontaine. C'est une première dans la commune, il y a bien d'autres endroits particulièrement agréables dans nos villages pour faire la même chose, si vous le souhaitez.

Pour répondre aux besoins de sécurité, d'autres aménagements seront effectués l'année prochaine, ainsi que la pose de panneaux limitant la vitesse dans certains villages.

Je remercie ceux qui travaillent dans les champs et les vignes, avec les tracteurs par temps de pluie, qui font en sorte de ne pas laisser de terre sur la route. Au cas contraire, ils n'hésitent pas à nettoyer après leur passage.

J'invite ceux qui ne le font pas à être vigilants, car la sécurité sur la voie publique peut dépendre de votre comportement. Votre responsabilité est engagée, vous polluez la vie des autres utilisateurs, mais cela vous le savez bien !...

Pour tous les travaux pouvant nécessiter l'utilisation du domaine public, il est obligatoire d'effectuer une demande écrite auprès de la mairie, d'apposer une signalisation réglementaire, et également de prévenir votre assureur.

Attention aux délits de mise en danger délibérés.

Si la commune doit intervenir pour effectuer le nettoyage ou des élagages ponctuels, il y aura systématiquement une facture adressée à la personne responsable, par le trésor public.

Autre sujet récurrent, les réclamations des transporteurs, autocars scolaires, ordures ménagères, camping-car, et autres gros véhicules qui subissent des dégâts de carrosserie, parce que les arbres débordent sur la route.

En ce qui concerne le village de Chez Bruneaud, une nouvelle étude de mise en sécurité, vient de nous être proposée, par les services départementaux. Cela concerne l'aménagement des deux extrémités de ce village.

Depuis 2008, le conseil général ayant pris une délibération, concernant la participation financière des communes, à hauteur de 25 % sur le montant des travaux à effectuer, les interventions de mise en sécurité sur les routes départementales sont concernées. Nous sommes obligés de surseoir pour l'instant, à la mise en œuvre de ceux-ci afin d'en prévoir le mode de financement éventuel dans l'avenir.

Pour le compte de chaque commune, le SIVOM de Migron Villars Les Bois Le Seure a décidé de l'acquisition de trois tondeuses autoportées. Divers travaux en commun sont régulièrement effectués, cette année nous sommes arrivés à la fin de nos programmes de débarnage, ainsi le tour de la commune a été fait.

Après des années de débats, nous avons enfin obtenu le retrait du syndicat de l'antenne. Afin que la compétence hydraulique, exercée par la communauté de communes, ne représente pas pour nous, les quatre communes adhérant à ce syndicat, un double financement, ce qui était le cas depuis de nombreuses années. Il fut difficile qu'un accord soit enfin possible, entre les Sous-Préfectures de Saint Jean D'angély et de Saintes.

Nous sommes souvent confrontés au problème de la divagation d'animaux, en particulier des chiens mais aussi d'autres races domestiques. Aussi, dû à la négligence des propriétaires, de nombreux accidents dramatiques, font la une de la presse nationale chaque jour.

Dans notre commune, nous n'échappons pas à cette négligence. J'attire l'attention avec insistance, sur la responsabilité d'être propriétaire de chiens, de toutes les races et en particulier les chiens d'attaque de première catégorie, mais aussi ceux de seconde catégorie.

Il est obligatoire de respecter la loi, qui permet d'obtenir l'autorisation d'avoir ce genre d'animaux à la maison. Pour obtenir un permis de détention, il faut vous rendre à la mairie, qui vous donnera la marche à suivre. Après avoir effectué toutes les démarches, les documents seront

rassemblés en mairie. Le maire prendra un arrêté, dont les références seront inscrites dans le passeport européen du chien.

Il faut aussi, obligatoirement, avoir une clôture suffisamment solide, pour que ces animaux dangereux ne puissent pas à un moment donné, être livrés à eux-mêmes, semant la terreur dans l'environnement. Ce n'est qu'un simple rappel, car je sais pouvoir compter sur vous, pour le bien-être de chacun et de nos animaux.

Avant de conclure, je voudrais remercier nos associations, pour le travail de qualité qu'elles ont effectué, tout au long de l'année, pour animer notre commune avec succès. Que tous les bénévoles des associations, trouvent ici, l'expression de notre reconnaissance.

Je n'oublierai pas toute l'équipe municipale, personnels et élus, qui par leur présence et leur disponibilité, ont permis cette année encore de satisfaire les demandes des administrés.

Que les nouveaux habitants de notre commune, trouvent la qualité de vie qu'ils sont venus chercher à Villars Les Bois.

Que tous ceux qui sont dans la peine, dans la solitude, dans la recherche d'un emploi, retrouvent le chemin de l'espoir.

Je vous présente à toutes et à tous, tous mes meilleurs vœux pour 2011. Bonne et heureuse année et qu'elle soit pour tous, heureuse et épanouissante.

Le Maire,
Jean-Michel Martin

28 mars 2006 vote du budget



2010 - Travaux de la mairie



Repas de la commune le 28 janvier 2006



Repas de la commune le 28 janvier 2006



Sortie vélo du 4 juin 2006



ETAT-CIVIL 2010

Décès

Jean Pierre POUZET, le 30 octobre 2010 à Saint-Jean d'Angély

Mariages

GRATAUD Denis et AUVINET Patricia, le 24 avril 2010

ALLARD Didier et GOUIN Vanessa, le 17 juillet 2010

MACHEFERT Vincent et BOYER Vanessa, le 09 octobre 2010

Naissances

Ambre CANOT, le 26 octobre 2010 à Saintes

Morgane ROTURIER, le 11 décembre 2010 à Saint-Jean d'Angély

L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la commune :

Mademoiselle GAILLARD Elodie et Monsieur BOUTIN Jean-Baptiste
Madame BONNEAU Laëtitia et Monsieur MARILLIER Arnaud et leurs enfants

Si des personnes ont été oubliées, veuillez nous en excuser.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

	week-end	en semaine
Habitants de Villars	61 €	40 €
Locataires hors commune	122 €	80 €
Forfait chauffage	40 €	40 €
Forfait nettoyage	50 €	50 €
Caution	160 €	160 €

Modalités

Les réservations sont à effectuer à la mairie le plus tôt possible et au moins 1 mois avant votre manifestation :

- un chèque correspondant au montant de la location et une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » vous seront demandés dès la réservation.
- le chèque de caution sera fourni lors de l'état des lieux d'entrée.

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi de 18h à 19h 30

Vendredi de 14h à 15h 30

☎ 05.46.94.96.24

Email : villars-les-bois@mairie17.com





RECOLTE DE VINS (campagne 2010)

	Variation/2009
- 19 déclarations (dont 3 en déclarations simplifiées)	=
- degrés moyen : 9°82	- 0,51°
- superficie en production : 319ha 87a 50ca	+ 0,95 %
- quantité vins blancs destinés au cognac : 31 716 hl	+ 1,96 %
- quantité vins destinés au pineau : 192 hl	- 28,70 %
- quantité vins de pays : 974 hl	+ 6,45 %
- quantité autres débouchés : 2 404 hl	+ 52,83 %

FINANCES



Budget Primitif

- Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes : 181 240,05 €
- Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes : 217 209,52 €

- *Détail des dépenses du budget primitif (prévisions) :*

- Travaux sur les voies communales 30 000 €
- Elaboration d'une carte communale 5 368 € (reste 2009)
- Travaux bâtiments de l'ancienne école 24 220 €
- Fabrication d'une table d'orientation 3 055 € (reste 2009)
- Aménagement de la mairie 30 000 €
- Travaux salle des Fêtes 5 296 €
- Illuminations (*décors de fin d'année*) 300 €
- Aire de repos de Font Robert 15 000 €
- Participation aux divers syndicats 75 719 €
- Personnel communal 4 304 €
- Subventions aux associations 1 026 €
- Participation écoles 3 340 €
- Annuités d'emprunts 25 023 €

- *Détail des recettes du budget primitif (prévisions) :*

- Impôts et Taxes 70 958 €
- Dotations de l'Etat 65 493 €
- Locations (salle des fêtes + logements) 18 500 €

INFORMATIONS UTILES

Médiathèque intercommunale

24, avenue de la République
17770 BURIE

☎ 05.46.94.11.16

bibli.burie@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi 14h à 18h
Mercredi et samedi 10h à 12h.

Les P'tites Frimousses

☎ 05.46.94.57.41.

Email : haltegarderiemigron@orange.fr
Ce jardin d'enfants situé à Migron accueille les enfants de 2 à 6 ans soit régulièrement ou occasionnellement.

Centre de loisirs K'gouilles

☎ 05.46.94.97.20

Email : garderie-burie@wanadoo.fr
C'est un service intercommunal situé à Burie qui accueille les enfants de 4 à 13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

CICAS

(Centre d'Information Conseil et Accueil des salariés)

Pour demander votre retraite complémentaire, prenez contact avec un conseiller CICAS au 0820 200 246.

ADIL 17

(Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Informations juridiques, financières et fiscales sur le logement. Pour connaître les permanences mensuelles, contacter le 05.46.34.41.36.

SOS loyers impayés : un n°vert pour les propriétaires et les locataires est mis en place par le ministère du logement : 0805 160 075

Médiateur de la République

Si vous avez un litige, une insuffisance d'informations, une erreur ou une lenteur administrative, une absence de

réponse, un refus injustifié, vous pouvez contacter M. Michel DUCOURET au 05.46.97.55.15. Recours amiable et gratuit.

Mission locale de la Saintonge

15, rue Saint-Eutrope - SAINTES

☎ 05.46.97.49.50

Email : mission-locale-saintonge@wanadoo.fr

Service de médiation familiale

18, rue des Œillets - SAINTES

☎ 05.46.98.26.00

mediationfamiliale@udaf17.fr

Principaux objectifs :

Restaurer la communication, préserver et reconstruire les liens familiaux.

Domaines d'intervention :

Droit de visite, hébergement, résidence de l'enfant, partage des biens, pension alimentaire, relations grands-parents et parents enfants, climat difficile agissant sur le comportement de l'enfant.

Lutte contre les pratiques commerciales abusives en matière de fourniture d'électricité

Attention aux démarcheurs se faisant passer pour des agents EDF !

Afin de protéger les consommateurs, le syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural a participé à un dispositif d'envergure nationale:

- création d'un label « CLAIR'ENERGIE » dont peuvent se prévaloir les fournisseurs d'électricité et de gaz qui se sont engagés au respect d'une charte interdisant certaines pratiques commerciales.

Vous trouverez le contenu de cette charte sur www.clairenergie.fr ainsi que les fournisseurs déjà labellisés.



Contact députée

Madame Catherine QUERE, députée de la circonscription Saintes/St-Jean d'Angély

Permanence parlementaire - 2 rue René Cassin 17100 SAINTES

☎ 05.46.91.69.42 - ☎ 05.46.92.97.16

Email : qurecatherine@orange.fr

Suppléant : James ROUGER

☎ 06.81.70.30.15

Email : james.rouger@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la déchetterie communale

☎ 06.84.00.58.37

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au jeudi → 14h00 à 17h00

Du vendredi au samedi → 10h00 à 17h00

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Les horaires sont prolongés jusqu'à 18h30

Assistances sociales

REGIME AGRICOLE :

Madame Agnès KOLB - *Permanence à la mairie de BURIE tous les mardis 14h00 à 16h30.*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.97.54.17.

REGIME GENERAL :

Madame Séverine GARITAT - *Permanence à la mairie de BURIE les 1^{er} et 3^{ème} mardis de 9h00 à 12h00 - Permanence à la mairie de ST-CESAIRE les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de 9h00 à 12h00*

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT au 05.46.92.38.38.

Permanence médico-social

2, rue du Coran - « Les Bujoliers »
17770 SAINT-CESAIRE

Différents travailleurs sociaux et médico-sociaux reçoivent le public uniquement sur rendez-vous :

SERVICE SOCIAL :

Travailleurs sociaux de polyvalence : 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 heures à 12 heures

Travailleur social spécialisé personnes âgées : tous les mercredis de 9 heures à 12 heures

Service de protection Maternelle et Infantile (PMI)

Consultation des nourrissons : 1^{er} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Consultation du médecin : 3^{ème} vendredi de 9 heures 30 à 12 heures

Pour rencontrer les professionnels du service PMI, téléphoner au secrétariat de la PMI au 05.46.97.54.72 ou 05.46.97.54.11

Assistants maternels agréés sur la commune

Madame Jocya LAURENÇON

☎ 05.46.91.05.25

Monsieur Miguel TAUNAY

☎ 05.46.90.56.42

Taxi MOUETTES

A partir du mois de janvier 2011, le réseau de transport départemental des Mouettes s'étoffe avec l'arrivée d'un nouveau service : le Taxi Mouettes.

Ce transport à la demande vous permettra de vous rendre certains jours dans le chef lieu de votre canton ou l'agglomération la plus proche. Pour la première année, plusieurs destinations vous sont proposées :

Mardi → Burie

Jeudi → Burie

Vendredi → Saintes

Vous pourrez réserver le service en appelant jusqu'à 16 heures la veille de votre déplacement le 0 811 36 17 17 et un taxi viendra vous chercher et vous déposer à votre domicile - tarif 2,20 € le trajet.

Le comportement préconisé en cas de tempête

Que faire pendant une tempête

- ◆ Débranchez les appareils électriques et antennes de télévision
- ◆ Utilisez des appareils à piles ou rechargeable pour vous éclairer et vous tenir informé (radio).
- ◆ Coupez le disjoncteur de votre habitation et utilisez des lampes de poche.
- ◆ N'ouvrez pas votre congélateur (voir la notice de l'appareil pour connaître la durée maximum de sauvegarde des produits en absence de courant).

Que faire après une tempête

- ◆ Suivez les instructions données par les **services de sécurité** ou par radio et utilisez le téléphone uniquement en cas d'urgence pour ne pas gêner les services de secours et de sécurité.
- ◆ Rapprochez vous de **votre correspondant Tempête** dans votre mairie.

Pour votre sécurité :

- ◆ **Ne jamais toucher** aux lignes électriques tombées à terre ou arrachées.
- ◆ **Ne pas essayer de dégager** un objet emmêlé dans une ligne électrique ou accroché à celle-ci.
- ◆ **Ne jamais pénétrer** dans une installation de distribution d'énergie électrique (postes de transformation,...)
- ◆ **Ne procéder à aucune manœuvre** sur les installations de distribution d'énergie électrique.

Votre sécurité, celle de vos proches, de vos voisins, des agents ERDF en intervention sur le réseau électrique dépend du strict respect de ces consignes.

ERDF rappelle à tous ses clients que tout contact avec une ligne électrique peut entraîner **la mort ou des blessures graves** (brûlures, séquelles irréversibles, décès de l'électrifié). Les seules personnes autorisées à s'approcher des lignes électriques, et à procéder à des manœuvres sur ses installations sont les professionnels qualifiés par ERDF.

Conseils pratiques :

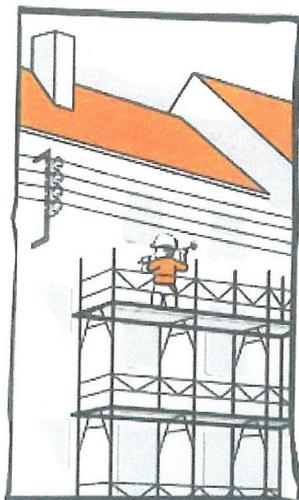
- ◆ Pensez à écouter la radio dans votre voiture pour rester informé.
- ◆ Recharger votre téléphone mobile sur votre allume cigare.

Si vous désirez installer un groupe électrogène personnel

- ◆ Assurez-vous de l'utiliser en toute sécurité, conformément aux instructions du constructeur.
- ◆ Veillez à couper votre disjoncteur afin d'éviter de mettre sous tension le réseau et mettre ainsi en danger **nos intervenants**.
- ◆ Veiller à l'installer à l'extérieur pour éviter tout risque d'intoxication.

Vous envisagez de réaliser des travaux

(construction neuve, réhabilitation, raccordement aux réseaux)



Ils nécessitent la réalisation de tranchées ou l'utilisation d'engins de levage ou la mise en place d'échafaudages, soit en domaine public soit en domaine privé.



Le sous-sol est de plus en plus encombré par les réseaux souterrains (eau, assainissement, électricité, gaz, télécommunication, câble...).

L'intervention sans précaution est source de risques. Les dangers sont analogues si vous intervenez à proximité des réseaux aériens.

Pour votre sécurité, vous devez faire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux aux opérateurs de réseaux. Sur le domaine public comme sur le domaine privé, il s'agit d'une obligation légale " décret N°91-1147 du 14 octobre 1991 " (pour tout renseignement, prenez contact avec votre mairie).

"Ensemble protégeons les réseaux"

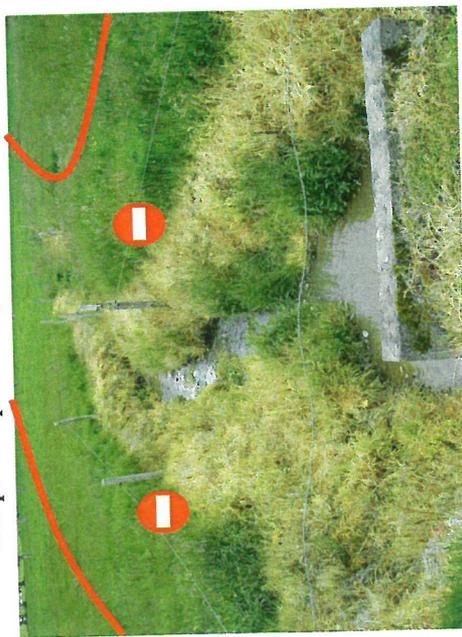
Cette plaquette est éditée par le Comité de Suivi Régional de la charte de Bon Comportement.
Demande de Renseignements - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux signée par :

Conseil Régional : Conseils Généraux Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne : Association des Maires Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne : Maires Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers : Communautés d'Agglomérations Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers : Direction Régionale de l'Équipement : Directions Départementales de l'Équipement Charente, Charente Maritime, Deux Sèvres et Vienne : EDF : France Télécom : GDF : Régie des Deux Sèvres : Sorégies : SIVEER : RESE Charente Maritime : CISE TP Châtelleraut : CGE Châtelleraut : FRTP : SPR/R : SERCE : Syndicat des Canaliseurs

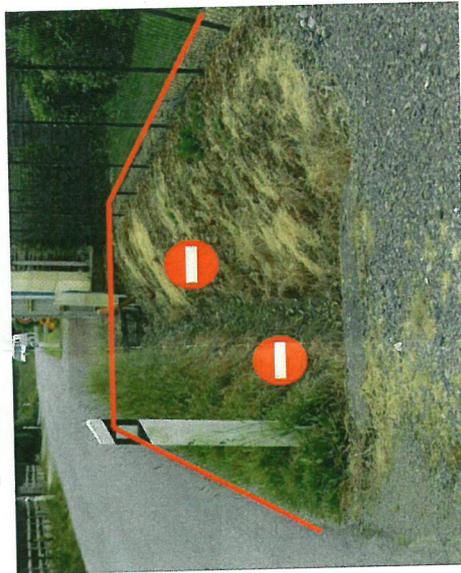
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

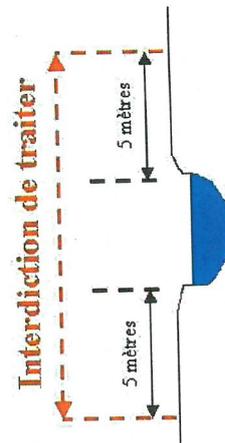
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000°. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITTS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.



Avant



Après

Restauration de la fontaine de Font-Robert



Intersection de l'église



Impasse de Font-Robert



Plantation d'une haie derrière la salle des fêtes

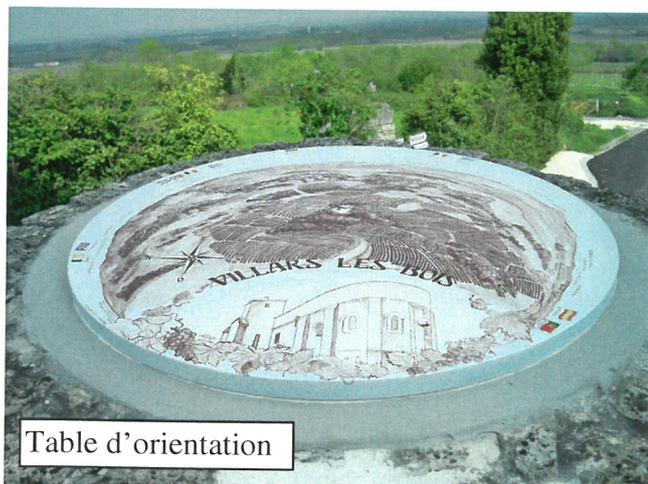


Table d'orientation



Débrassage des voies communales

UN JARDIN A VISITER

Le jardin de Liane, avec ses fleurs et son paysage est un lieu de visite rafraîchissant.

Il est des lieux enchanteurs qui méritent le détour. Tel est le Jardin de Liane, dont la superficie de 2500 m² est amoureusement entretenue par sa propriétaire. Jardin en terrasses dont l'initiateur est son grand-père, Rémi MOREAU, venu à Villars après la seconde guerre mondiale. En 1950, il s'agissait d'une friche au terrain très pentu. La terrasse haute a été installée en 1960 et se voulait un petit parc végétal. Ce premier jardin a été complété, à partir de 2008, par le Jardin de Liane, sur 3 étages, planté d'arbres aux essences peu communes (catalpa, juniperus, tulipier, magnolia, cèdre bleu...).



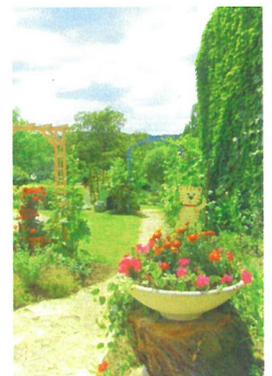
Le jardin primitif a donc été progressivement transformé en parc végétal avec une trentaine d'arbres, quelques 100 arbustes, 109 plantes vivaces et 15 plantes annuelles ; mais les plantes vivaces sont privilégiées. On peut y « dénicher » des coins tels celui « du conte de fées », l'antique, le méditerranéen, le désert, le champêtre ou l'aquatique. Sans oublier la grotte et sa source souterraine, son décor boisé et giboyeux entourant le jardin et la nurserie végétale permettant éventuellement de répartir avec des plantes découvertes lors de la visite. De plus, du haut de la terrasse de la maison, on peut admirer un vaste panorama du côté sud avec, en contrebas, la vallée du Souillac.

Membre de l'APJPC (Association des Parcs et Jardins de Poitou-Charentes), elle a ouvert pour la première fois, son jardin au public, lors de la manifestation des « Rendez-vous aux Jardins » qui a lieu chaque année le premier week-end de juin.

Plus de 200 personnes sont venues le visiter avec grand plaisir durant l'été.

Depuis 8 ans, tous les passionnés peuvent ainsi découvrir un superbe patrimoine de parcs et jardins aussi différents que nombreux sur 4 départements et partager de précieux conseils avec les propriétaires.

Le prochain « Rendez-vous des Jardins » aura lieu les 3-4-5 juin 2011.



SIPAR de BURIE MATHA ST HILAIRE

Les personnes retraitées, âgées ou handicapées des cantons de BURIE MATHA ST HILAIRE de VILLEFRANCHE, peuvent faire appel aux services du SIPAR afin de leur faciliter la vie à domicile.

Service de Soins infirmiers à domicile :

Tous les jours, 8 aides soignantes diplômées parcourent les communes pour effectuer des toilettes médicalisées au domicile des personnes, sous l'autorité d'une infirmière coordonnatrice.

Ce service est pris en charge par les caisses d'assurance maladie et intervient sur prescription médicale dans la **limite des places disponibles**.

Il s'adresse aux :

- Personnes > 60 ans malades ou dépendantes,
- Personnes < 60 ans présentant un handicap,
- Personnes < 60 ans atteintes de maladies chroniques et/ou invalidantes.

Vous avez besoin d'une personne pour effectuer :

- Les tâches ménagères
- La préparation des repas
- Course, accompagnement, soutien
- Aide à la toilette, lever, coucher...

Nous vous proposons deux services :

* Le Service Prestataire :

Vous ne souhaitez pas être l'employeur, l'intervenant est salarié du SIPAR.

Nous vous proposons du personnel compétent, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de votre caisse de retraite, du Conseil Général (APA) ou de votre mutuelle.

Sans prise en charge vous pouvez également faire appel au service prestataire.

46 aides à domicile interviennent chaque jour chez 250 bénéficiaires.

* Le Service Mandataire :

Vous souhaitez être l'employeur de votre aide à domicile, et vous nous mandatez pour effectuer toutes les démarches administratives (contrat de travail, déclaration à l'URSSAF, établissement des feuilles de paye, etc...)

Nous vous mettons en relation avec du personnel intervenant.

Nos services sont certifiés Norme NFX50-056 « services aux personnes ».

Cette certification est une garantie de confiance et de qualité de service rendu.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Président : Didier BASCLE
Directrice : Martine PERRIN
Adresse : SIPAR BURIE MATHA ST HILAIRE DE
VILLEFRANCHE
23 bis, avenue de la république
17770 BURIE
☎ 05.46.91.57.11
Fax : 05.46.91.41.86
Mail : sipar.burie@wanadoo.fr



✚ L'évêché de La Rochelle
communiqué :

L'abbé Antoine SAGNA du diocèse de Ziguinchor (Sénégal) a été nommé curé de la paroisse Saint-Vincent Burie depuis le 1^{er} octobre 2010, en remplacement de l'abbé Maurice ROUSSEAU.

POUR INFORMATION
 Les

élections
cantonales auront
lieu les dimanches
20 et 27 mars 2011



52^{ème} concours des villes et villages fleuris
VILLARS a obtenu le 4^{ème} prix de la 1^{ère} catégorie en 2010

AVIS AUX VITICULTEURS

L'esca dit par nos anciens « maladie du bois mort »

Cette maladie était combattue par les traitements d'hiver à l'arsénite de sodium.

Cette matière active a été retirée du marché il y a quelques années pour ses effets néfastes sur la santé et l'environnement.

La chambre d'agriculture observe une recrudescence de cette maladie allant jusqu'à 25 % des pieds extériorisant des symptômes.

Actuellement nous avons que des mesures de prophylaxie * :

- éviter les grosses plaies de taille,
- évacuer les pieds de vignes morts ou malades,
- brûler pour éviter toutes contaminations du mycélium par la pluie et le vent.

Les gens qui veulent garder les pieds de vignes pour leur chauffage ou barbecue, il est recommandé de les mettre dans un bâtiment clos ou de les recouvrir d'une bâche.

Tout problème a ses solutions plus ou moins évidentes et c'est avec des gestes de bon sens et de solidarité que nous y arriverons.

* ensemble de moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension de la maladie.

A.C.C.A VILLARS LES BOIS

Après la démission de plusieurs membres du bureau dont le président Monsieur Michel RAFFAUD, il a été procédé à une assemblée extraordinaire le 5 mars 2010 et l'élection de trois nouveaux membres.

Composition du bureau

Président : Monsieur Vincent PERE (17770 BERCLOUX)

Trésorier : Monsieur André HERPIN (17770 VILLARS LES BOIS)

Secrétaire : Monsieur Franck JARRY (17770 BURIE)

Membres du bureau :

Monsieur Daniel GARREAUD (17770 VILLARS LES BOIS)

Monsieur Daniel PERCHE (17770 VILLARS LES BOIS)

Monsieur Patrick PERE (17100 FONTCOUVERTE)

Monsieur Pascal RICHARD (16370 SAINT SULPICE DE COGNAC)

Monsieur Bernard COUSSON (17400 LES EGLISES D'ARGENTEUIL)

Monsieur Pierre MOYET (17770 VILLARS LES BOIS)

L'A.C.C.A organise depuis 6 ans une journée « spéciale archers ». Elle a eu lieu le 6 novembre, un chevreuil a été prélevé par notre très sympathique archer Monsieur Jean-François CAILLAUD. Archers et chasseurs se sont retrouvés au pavillon pour un repas convivial. Tous se retrouveront le 8 janvier 2011 pour une journée mixte (archers + fusils).

Cette année, l'A.C.C.A a attribué 9 bracelets de tir d'été chevreuil mâle uniquement. 7 bracelets sur 9 ont été honorés, belle réussite ! Sur les 7 prélèvements, 3 le sont par des archers et 4 à la carabine.

L'association de chasse participe activement tous les ans à la mise en place et au déroulement de la fête du Douhet. Elle remercie les bénévoles chasseurs et non chasseurs qui tout au long de l'année apportent leur aide.



**Banquet des chasseurs : samedi 5 février 2011
Salle des fêtes de Villars Les Bois**

AMICALE VILLARBOISIENNE



Comme chaque année, le bulletin municipal nous donne l'occasion d'avoir des nouvelles de notre AMICALE VILLARBOISIENNE.

Le nombre d'adhérents reste toujours le même et nous serions heureux d'en accueillir des nouveaux. Comme à la Fédération des Aînés Ruraux, il n'y a pas d'âge pour faire parti des adhérents du Club, car comme l'un de nous a fait remarquer « NOUS SOMMES TOUS L'AINÉ DE QUELQU'UN ».

Le **9 janvier**, nous avons eu notre Assemblée Générale et notre bureau n'a pas changé, il reste comme suit :

Présidente	GROMADA Jeanine
Vice-présidente	BEGEY Marguerite
Secrétaire	GROMADA Jeanine
Secrétaire-adjointe	HEATON Eilleen
Trésorier	BOINARD Rémy
Trésorier-adjoint	SOULLET Jean-Paul

et les membres du conseil d'administration sont : Mesdames BONNEAU Claudette, HERPIN Jacqueline, JEAN Simone, KERMARREC Annie, MARIE Raymonde, SOULLET Pierrette et JHONSON Steve.

Le **6 MARS**, nous avons eu notre repas BAL COSTUME qui a toujours autant de succès. Plusieurs jeunes se sont joints à nous, cela fait plaisir et nous espérons que cela va se renouveler cette année. Il aura lieu le **SAMEDI 5 MARS ; retenez bien cette date** et déguisez-vous, cela met de l'ambiance...

Le **26 MAI**, nous avons fait un repas ANGUILLES à THORS, dans un cadre très agréable, nous vous le conseillons, c'est très accueillant.

Le **9 SEPTEMBRE**, nous avons fait la visite du JARDIN de LIANE, c'est magnifique et nous faisons de vraies découvertes de plantes, de décoration, de cartes aussi faites main, qui peuvent être personnalisées pour offrir etc... à Villars Les Bois, chez nous. L'été prochain, il sera de nouveau ouvert avec des nouveautés.

Le **13 NOVEMBRE**, nous avons eu nos portes ouvertes où nous sommes très heureux de vous accueillir et proposer nos pâtisseries faites maison et crêpes.

Nous vous invitons dès maintenant à notre Assemblée Générale qui aura lieu le **SAMEDI 8 JANVIER 2011**.

En attendant, l'Amicale Villarboisienne vous offre tous ses meilleurs vœux pour 2011.





En 2010, Rando Evasion a proposé à ses adhérents vingt sorties, le dimanche tous les quinze jours dans les deux Charentes. Au programme également notre manifestation annuelle, ouverte à tous : « Les randonnées des Goulebenèzes » organisée à Pâques, avec une moyenne de 70 personnes par circuit. Dompierre sur Charente, Villars Les Bois, Chérac en ont été les points de départ. Ce fut l'occasion d'utiliser le four de Villars, premier four utilisé lors de la première édition 2002. Brioches et pains y furent cuits, malgré le vent et la pluie, régaland les participants.

Nous avons également participé à la Ballade des Oies sauvages, en vallée de l'Echelle, avec plus de 1000 marcheurs.

Rappelons que le club comporte 6 baliseurs, qui s'occupent de 7 circuits situés sur les communes de Burie, Chérac, Dompierre sur Charente, Saint Bris des Bois, Saint Sauvant et Villars ainsi qu'un tronçon du GR 4-360 entre Saint Sauvant et Burie. Les circuits de Saint Sauvant, Burie et Villars ont vu leur balisage refait cette année.

Nous avons bien sûr participé à Villars en Fête le 15 août, plus de 70 personnes ont participé à la marche du matin.

En 2011, nous continuerons notre chemin fait de rencontres et découvertes à travers les deux Charentes.

Les randonnées des Goulebenèzes auront lieu les 23, 24 et 25 avril à respectivement Ecoyeux, Burie et Authon. Ce sera l'occasion de fêter la 10^{ème} édition, le dimanche de Pâques, en utilisant un nouveau four, récemment restauré au village du Baronneau, le tout en musique.

Quant au 15 août, nous serons présents pour Villars en fête.

Notre assemblée générale aura lieu le 27 février 2011, salle de réunion des associations à Villars Les Bois. Vous y êtes cordialement invités, afin de découvrir nos activités faites de convivialité et partage dans la pratique de la randonnée pédestre.

Renseignements :

René ARNAUD ☎ 05.46.94.93.14

Martine JACQUES ☎ 05.46.74.69.50



LE FOYER RURAL

Composition du Bureau 2010/2011 :

Président : M. VACHER Philippe
Vice-président : M. FAYS Dominique
Secrétaire : Mme Evelyne VINET
Secrétaire Adjoint : M. TEIXEIRA Alain
Trésorière : Mme BARUSSEAU Nathalie
Trésorier Adjoint : M. MECHINAUD Jean-Pierre
Commissaire aux comptes : Mme BERNARD Gaëlle

Les autres membres : Mme BAILLARGUET Katia, M. RICARDEAU Robert, Mme KERMARREC Nathalie, M. VINET Pascal, Mme BLANCHARD Paméla, Mme VION Marie-France, M. VION Francis, Melle VION Mélanie.

Manifestations pour l'année 2011:

Le 22 Mai 2011 : Brocante
Le 05 Juin 2011: Journée vélo
Le 14 Juillet 2011 : Méchoui
Le 15 Août 2011 : Villars en Fête
Le 22 Octobre 2011: Soirée Entrecôte
Le 03 Décembre 2011 : Repas de fin d'année

Prochaine assemblée générale : vendredi 09 septembre 2011



Journée du 15 août 2010



APE « La Récré des Prim'Mats »
Association de Parents d'élèves du RPI Burie-Migron
<http://larecledesprimmats.over-blog.com>

L'association des parents d'élèves « la récré des Prim'Mats » regroupe des parents d'élèves des écoles maternelle et primaire du réseau pédagogique de Burie-Migron.

Nous organisons différentes manifestations tout au long de l'année scolaire afin de récolter des fonds pour aider au financement des sorties pédagogiques que chaque enseignante choisit de faire en accord avec le programme scolaire. Cela permet aux enfants de s'ouvrir au monde extérieur et ainsi d'enrichir leurs connaissances.

Manifestations organisées pour l'année scolaire 2010-2011 :

- vente de fleurs pour la Toussaint à Migron le 23 et 24 octobre
- tombola où des boîtes de chocolats seront à gagner
- bourse aux jouets et jeux d'enfants à Migron le 21 novembre
- loto des écoles le 12 et 13 février à Burie
- carnaval le 18 février dans le cadre scolaire
- chasse aux œufs le vendredi 15 avril dans le cadre scolaire
- vente de plants de fleurs et de légumes le 30 avril à Migron et à Burie
- kermesse de l'école à Burie
- vente du DVD de l'association

Pour l'année scolaire 2010-2011, les membres du bureau sont :

M. Miguel TAUNAY, président (05.46.90.56 .42)

M. Manuel GONCALVES, vice-président

Mme Aline CHAUVET, secrétaire

Mme Karine FAGOT, secrétaire adjointe

M. Michel FOUGERE, trésorier

Mme Jocya LAURENCON, trésorière adjointe

Nous avons plus que jamais besoin du soutien du plus grand nombre. Chacun peut, ne serait-ce que ponctuellement, venir nous aider lors de ces différentes manifestations pour que nos enfants puissent profiter de sorties et activités enrichissantes.

Sachez que pour la 3^{ème} année consécutive, nous offrons à tous les enfants un spectacle de Noël qui cette année se déroulera dans le temps scolaire le vendredi 17 décembre dans la salle des fêtes de Burie.



Spectacle de Noël

« Si vous avez un peu de temps libre, nos associations seront ravies de vous accueillir ».

REUNIONS 2010 DU CONSEIL MUNICIPAL

**** 18 JANVIER ****

1- Information pour l'acquisition d'une tondeuse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure a souhaité faire l'acquisition de 3 tondeuses pour remplacer le tondeur autotracté ISEKI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet acquisition par le SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure de 3 tondeuses autoportées « Cub Cadet » GT 1225 pour la somme totale de 10 800 euros TTC ;
- décide de participer à l'achat à hauteur de 3 600 euros TTC ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis favorable au comité syndical du SIVOM.

2- Retrait du Syndicat de l'Antenne

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le retrait des communes de Burie, Migron, Le Seure, Villars les Bois ;
- adopte les conditions financières de ce retrait ;
- accepte les modifications de la clé de répartition ;
- autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3- Proposition d'achat de terrains

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une proposition de vente de terrains de la part de Monsieur Jean-Pierre MICHAUD. Il serait d'accord pour vendre la parcelle que la commune souhaite acquérir pour aménager une aire de repos à Font-Robert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 1 voix contre d'acquérir les parcelles pour une superficie totale de 59a55ca aux conditions demandées par Monsieur MICHAUD.

4- Questions diverses

4-1- Bâtiments communaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint chargé des bâtiments communaux. Ce dernier informe l'assemblée sur :

a) le projet de restructuration de la mairie

La déclaration de travaux concernant la restructuration de la mairie a été déposée en mairie. L'architecte des Bâtiments de France ayant été consulté préalablement, la direction départementale de l'équipement devrait émettre un avis favorable à la demande.

b) le projet d'aménagement du garage communal

L'appel d'offre aux entreprises n'a pas permis de recueillir un nombre suffisant de devis. Par conséquent, il faut faire appel directement à des entreprises. Monsieur VARANCEAU sollicite chacun pour contacter des entrepreneurs afin d'avoir 3 devis pour chacun des 6 lots.

Le délai est fixé à 1 mois, c'est à dire au 19 février 2010 pour le retour des propositions chiffrées.

4-2- Immeuble « Investiza Corporate »

Le dossier concernant le dépôt sauvage de déchets dans l'immeuble « Investiza Corporate » déposé auprès des services de Monsieur le Préfet de Charente-Maritime est resté sans réponse à ce jour. Un courrier sera adressé à la presse écrite pour faire connaître l'affaire au public.

~~~~~

**1- Approbation du compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2- Approbation du compte administratif 2009**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2009 dressé par Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif ; arrête les résultats définitifs.

**3- Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2010 le résultat comme suit

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 58 240,05 € ;
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 30 238,52 €.

**4- Vote des taux des taxes locales directes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la commune pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive. Les taux des quatre taxes restent les suivants pour l'exercice 2010 :

- Taxe d'habitation : ..... 8,51 % (la plus basse du canton)
- Taxe foncière sur le bâti : .....10,85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : .....45,80 %

**5- Vote du budget primitif 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget primitif principal 2010. Il s'équilibre en dépense et en recette comme suit :

- pour la section de fonctionnement à 245 805,34 €uros.
- pour la section d'investissement à 154 256,51 €uros.

**6- Questions diverses**

**6-1- Motion contre le régime fiscal du Pineau des Charentes**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion concernant la fiscalité extrêmement élevée qui pèse sur le Pineau des Charentes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité que l'Etat mette fin à cette discrimination fiscale en supprimant toute indexation des taxes sur les vins de liqueur AOC et en modifiant de manière substantielle leur régime fiscal.

**6-2- Convention ATESAT avec la DDTM**

Le conseil municipal, après avoir examiné la convention :

- Prend acte des explications ci-dessus détaillées.
- Approuve la convention pour l'Assistance fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour un montant forfaitaire annuel de 69,07 €uros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec l'État (DDTM) et tout document complémentaire.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

**6-3- Convention avec la MSA/ADMTPA pour la médecine professionnelle et préventive**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de la médecine professionnelle et préventive qui a été élaborée par l'Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture. Cet organisme assure depuis de nombreuses années le suivi médical des agents communaux. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**6-4- Désignation des référents tempête pour ERDF**

Suite à la demande d'ERDF et de l'Association des Maires et faisant suite aux tempêtes de grandes ampleurs ayant balayées notre département, le Conseil Municipal procède à la désignation des référents comme suit : Monsieur Jean-Michel MARTIN et Monsieur Miguel TAUNAY.

#### 6-5- Agent d'entretien des locaux

Le Conseil Municipal considérant qu'il est nécessaire de recruter un nouvel adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe suite à la démission de Madame Annie-France GARREAUD, Décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, l'ouverture du poste à partir du 19 avril 2010 à temps non complet (7 heures hebdomadaires).

#### 6-6- Instruction des autorisations d'urbanisme par le SDEER

La délivrance de certaines autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, certificat d'urbanisme...) implique d'informer le pétitionnaire sur les conditions financières du raccordement de son projet au réseau public d'électricité (hors branchements et équipements intérieurs).

En fin d'année 2008 et au cours de l'année 2009, Monsieur le Directeur d'ERDF a « fortement recommandé » de recueillir l'information nécessaire auprès de ses services.

Depuis le début de l'année 2009, de nombreux Maires et services instructeurs ont fait part au Syndicat d'Electrification quant aux réponses obtenues : délais trop importants, analyse et information insuffisantes.

N'ayant pas constaté d'amélioration du service rendu au cours des derniers mois, le Bureau du Syndicat l'Electrification a été saisi de ce dossier.

Aussi, il est proposé à chaque commune de solliciter les services du SDEER pour la seule partie relevant du raccordement au réseau public d'électricité par l'envoi d'un courrier au service chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme soit à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (service d'aménagement territorial de Saintonge – anciennement DDE).

Le conseil municipal donne son accord.

#### 6-7- Accès à la lecture – proposition de Miguel TAUNAY

A l'instar de l'année dernière, Monsieur Miguel TAUNAY réitère sa demande de participation financière à l'acquisition de livres pour les enfants du RPI de Migron-Burie.

Monsieur le Maire indique que les communes encouragent la lecture en participant de façon importante aux frais de fonctionnement de la médiathèque intercommunale par le biais de la communauté de communes. Les collections sont régulièrement enrichies. Aussi, il ne voit pas ce que cette action apportera de plus aux enfants du canton. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer à l'achat de livres.

#### 6-8- Visite du soir

Monsieur le Maire informe que la Saintonge Romane a programmé la visite de l'église de Villars les Bois dans le cadre des Visites du Soir organisées chaque été dans le but de faire connaître au public le patrimoine architectural du Pays. La visite se déroulera le mardi 20 juillet 2010 à partir de 21h00. Il est demandé à la municipalité d'offrir le verre de l'amitié servi à l'issue de la visite. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 6-9- La table d'orientation

Après plusieurs mois de fabrication, elle a été livrée vendredi 19 mars 2010 par l'entreprise qui l'a confectionnée, Art Fusion Création. Elle est désormais posée sur son socle à la place de l'ancienne.

#### 6-10- Nouvelles du bâtiment « Investiza Corporate »

Monsieur le Maire a pris à nouveau rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet de Saintes.

#### 6-11- Date pour le repas des aînés

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer la date du repas offert par la commune aux personnes de 65 ans et plus, le 3<sup>ème</sup> samedi de février de chaque année.

#### 6-12- Travaux d'aménagement du carrefour de l'église

Monsieur le Maire indique que le carrefour de l'église est terminé. Il doit prendre un arrêté pour instaurer un « Stop » afin de réglementer la circulation à cet endroit.

#### 6-13- Traversée de Chez Bruneaud

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a adressé un courrier à Monsieur Daniel LAURENT,

sénateur, vice-président du conseil général afin de faire aboutir le plus rapidement possible de mise en sécurité de la traversée de Chez Bruneaud.

6-14-Informations diverses

a/ MARTIN Jean-Michel

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la part de Madame AKKERMANS/LIGENSTEIN qui remercie la municipalité pour les travaux d'éclairage public réalisés au village des Bessons et également pour le bulletin municipal qu'elle trouve très intéressant.

- informe l'assemblée que la haie se trouvant derrière la salle des fêtes a été plantée bénévolement par Dominique FAYS, Gérard RICHARDEAU et Francis VION qui ont effectué 30 heures de travail.

b/ ANDRE Laurent

- Demande si une formation concernant l'utilisation des désherbants est programmée pour les agents communaux. Le SYMBA organise une réunion d'information le 31 mars et le 05 novembre auxquelles Monsieur Dominique FAYS assistera.

c/ TAUNAY Miguel

- demande si des nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes ont été préparés. Il a été proposé à la commission des bâtiments de s'en occuper.

d/ SEGUIN Claudette

Demande la possibilité de modifier l'emplacement de l'arrêt de bus qui se trouve à Chautabry pour le mettre entre les deux villages de Chautabry et Le Pouzac. Le conseil Municipal donne un avis favorable et charge Monsieur Miguel TAUNAY de prendre contact avec le conseil général afin de connaître les dispositions.

~~~~~

**** 20 MAI ****

1- Compte-rendu de la commission « chemins et fossés »

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint chargé de la voirie informe l'assemblée des travaux prévus :

- **L'aménagement** de l'impasse de Font Robert (lotissement Les Grelots) sera effectuée à partir du 26 mai.

- Les travaux de canalisation des eaux de pluie ainsi que le revêtement de la **rue des Portiers** seront faits en suivant. Ces travaux seront réalisés par le SIVOM du Cognaçais.

- Les **ralentisseurs** seront mis en place à Montbergère et aux Grelots dès que l'agent communal le pourra.

- Une réflexion est en cours pour trouver à moindre coût le moyen de retenir la terre du **talus de l'église**.

- Les **balises** ont été mises en place dans les virages de Chautabry et du Pouzac. Il reste à niveler la route.

- Le conseil général nous a informé que la mise en sécurité de **la traversée de Chez Bruneaud** pourrait être inscrite au budget 2011. Le conseil municipal devra se prononcer sur une participation financière concernant ces travaux à hauteur de 25%.

2- Compte-Rendu de la commission des bâtiments

Monsieur le Maire rappelle en préambule l'importance du travail en commission concernant pour cette année les deux gros chantiers que sont d'une part les chemins et d'autre part les bâtiments (la réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement du garage communal). Il insiste pour une participation approfondie des commissions.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Luc VARANCEAU, adjoint responsable des bâtiments qui expose que la commission travaille actuellement sur deux projets :

- l'aménagement du garage communal,

- la réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le financement sera assuré par l'emprunt et une subvention de l'état.

Compte-tenu de l'importance des travaux, il est décidé de ne pas les réaliser en même temps. Il sera

donné priorité à la réhabilitation de la Mairie.

La commission des bâtiments se réunira lundi 07 juin 2010 à 18h30 à la mairie.

3/4- Dissolution du SAEP de Migron-Villars les Bois-Le Seure et adhésion du Syndicat des Eaux (compétence eau potable)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

1. d'accepter la dissolution du Syndicat d'Eau Potable de MIGRON/LE SEURE/VILLARS ;
2. de déléguer au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2011, conformément à ses statuts la compétence eau potable.

5- Questions diverses

Monsieur le Maire donne quelques informations qu'il a reçues depuis le dernier conseil :

- vente aux enchères de la propriété de Monsieur et Madame CLARKE, le 28 mai 2010.
- le tirage au sort des jurés d'assises sera effectué en mairie de Burie le 27 mai 2010, Monsieur Miguel TAUNAY est volontaire pour représenter la commune.
- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de Monsieur Pascal BELLUTEAU concernant la carte communale et informe le conseil municipal de la réponse qu'il lui a adressée.
- Messieurs Jean-Michel MARTIN et Jean-Luc VARANCEAU ont reçu Monsieur FRUTOSO, responsable du chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Pays Buriaud pour établir un programme concernant les mois à venir.
- Monsieur le Maire tient à remercier Messieurs VION et RICARDEAU, conseillers municipaux et également Monsieur Dominique FAYS, employé communal pour le travail bénévole qu'ils effectuent régulièrement au sein de notre collectivité.

~~~~~

**\*\* 04 AOÛT \*\***

### **1- Proposition de modification des statuts de la communauté de communes du Pays Buriaud**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la définition de l'intérêt communautaire en matière d'hydraulique selon la délibération prise par la communauté de communes,
- donne un avis favorable pour la modification du paragraphe III-2-1 des statuts de la communauté de communes, **Protection et mise en valeur de l'environnement.**

### **2- Compte-rendu de la commission des chemins**

\* La commission des chemins s'est rendue au village de Chez Bruneaud le 23 juillet dernier afin de trouver une solution à l'écoulement des eaux issues des systèmes d'assainissement des habitants du hameau dont le sous-sol ne permet pas l'écoulement naturel des eaux une fois traitées.

\* Pose de ralentisseurs à Montbergère et Chez Les Grelots

Le Service d'Aménagement Territorial de Saintonge (ex-DDE) indique qu'il n'est pas possible d'envisager la pose de ce type d'équipement à ces deux endroits car ce ne sont pas des agglomérations et propose des aménagements divers qui seront étudiés par la commission des chemins.

### **3- Compte-rendu du dossier Investiza Corporate**

Monsieur l'adjoint au maire fait le point sur l'évolution du dossier.

### **4- Questions diverses**

#### **4-1- Réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – demande de subvention DGE**

Suite à l'étude de la totalité des devis concernant les travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de financer les travaux de réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite par l'emprunt et sollicite une subvention DGE au taux maximum au titre des travaux lourds de restauration, de réhabilitation et d'accessibilité des structures administratives.

#### 4-2- Concours des villages fleuris

Le jury du 52<sup>ème</sup> concours des Villages et Villages fleuris est passé sur la commune le 08 juillet dernier. Villars les Bois a été classé 4<sup>ème</sup> dans la 1<sup>ère</sup> catégorie.

#### 4-3- Arrêt de bus du Chautabry

La demande de modification de l'emplacement de l'arrêt de bus à Chautabry est examinée par le conseil général et le transporteur.

#### 4-4- Recrutement adjoint technique

Concernant le recrutement d'une femme de ménage pour l'entretien des bâtiments communaux, les candidates seront reçues par la commission des bâtiments.

~~~~~

**** 28 SEPTEMBRE ****

1- Carte Communale

1-1- Présentation du rapport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet de carte communale,
- que la présente délibération accompagnée du dossier sera transmise au préfet pour approbation,
- que la présente délibération et l'arrêté préfectoral d'approbation feront l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, la mention de cet affichage sera insérée dans un journal,
- que la carte communale sera tenue à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,

1-2- Numérisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de faire procéder à la numérisation de la carte communale pour l'intégrer dans le SIG (Système d'Information Géographique), et retient la proposition du bureau d'études Urbanhymns.

2- Modifications budgétaires

- Provision pour charges et risques

Monsieur le Maire expose :

La mise en œuvre des travaux de voirie aux lotissements « Les Grelots » est terminée. Les provisions pour charges qui avaient été inscrites au budget 2010 peuvent donc être reprises.

Une somme avait été provisionnée pour faire face au non recouvrement du loyer du logement communal à Montbergère. Or, le Trésor Public a pu recouvrer les sommes dues par l'ancienne locataire. C'est pourquoi, aujourd'hui il est proposé de faire une reprise de la provision car le risque est annulé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de reprendre les provisions pour risque et charge indiquées ci-dessus.

3- Voirie

Monsieur Jean-Luc VARANCEAU dresse le bilan des travaux effectués sur la voirie à ce jour. Tous les agriculteurs de la commune qui se sont rendus disponibles pour récupérer de la terre au cours de ces campagnes débernages successives en sont vivement remerciés.

La mairie a été saisie de deux demandes de pose de miroir d'agglomération. Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de deux miroirs après que la commission chemins et fossés ait choisi le fournisseur.

Concernant le carrefour de l'ancienne école, des difficultés de circulations ont été signalées. Un technicien de la DDTM (ex-DDE) sera contacté pour des conseils.

4- Questions diverses

4-1- Réhabilitation de la mairie pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – informations

Les travaux débuteront entre le 4 et 8 octobre prochain.

4-2- Adjoint technique - recrutement

Madame Agnès MERLET épouse BUINIER a été recrutée au poste de femme de ménage.

4-3- Demande de subventions

Le Conseil Municipal a octroyé des subventions à :

- l'association du mémorial de la Charente-Maritime des Morts pour la France en Algérie/Maroc/Tunisie
- l'association Emmaüs Saintes.

~~~~~

**\*\* 02 DECEMBRE \*\***

#### **1- Emprunts pour le financement des travaux de la mairie**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de souscrire l'emprunt auprès du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **2-Avenant travaux mairie**

Monsieur le Maire indique que les travaux de réhabilitation de la mairie sont en cours. Plusieurs travaux complémentaires sont nécessaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à d'accepter les avenants correspondants.

#### **3- Modifications budgétaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres d'ouvrir les crédits nécessaires pour équilibrer le budget.

#### **4- Commission des ordures ménagères**

Afin de mettre à jour la liste des ordures ménagères pour l'année 2011, Monsieur le Maire demande à chaque membre de la commission de vérifier la composition des foyers de leur secteur.

#### **5- Proposition d'aménagement de la RD731 (Chez Bruneaud) par le conseil général**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée de l'avant-projet transmis par le Conseil Général concernant la mise en sécurité de la traversée de « Chez Bruneaud » sur la RD n°731. Le Conseil Municipal, considérant que cet aménagement est nécessaire pour la sécurité des riverains mais que la participation financière demandée par le Conseil Général est trop importante pour le budget communal, **décide à l'unanimité, de surseoir à cet investissement.**

#### **6-Questions diverses**

##### **6-1-Adjoint technique- contrat**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Agnès BUINIER a été recrutée en contrat pour effectuer les fonctions de femme de ménage depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010. Il propose de nommer Madame Agnès BUINIER, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

~~~~~



Lotissement des Grelots
Le 21 août 2010



La parole est à vous...

*N'hésitez pas à nous faire part de vos observations et de vos idées !!
Un petit mot simple, c'est vite fait et très utile.
La qualité de vie dans notre petite commune rurale dépend de l'action de tous*

Communauté de communes du Pays Buriard

- RAPPORT GENERAL D'ACTIVITES 2009 -

(extraits)

Son périmètre couvre 9 communes pour une superficie de 10 329 hectares et 5 695 habitants.

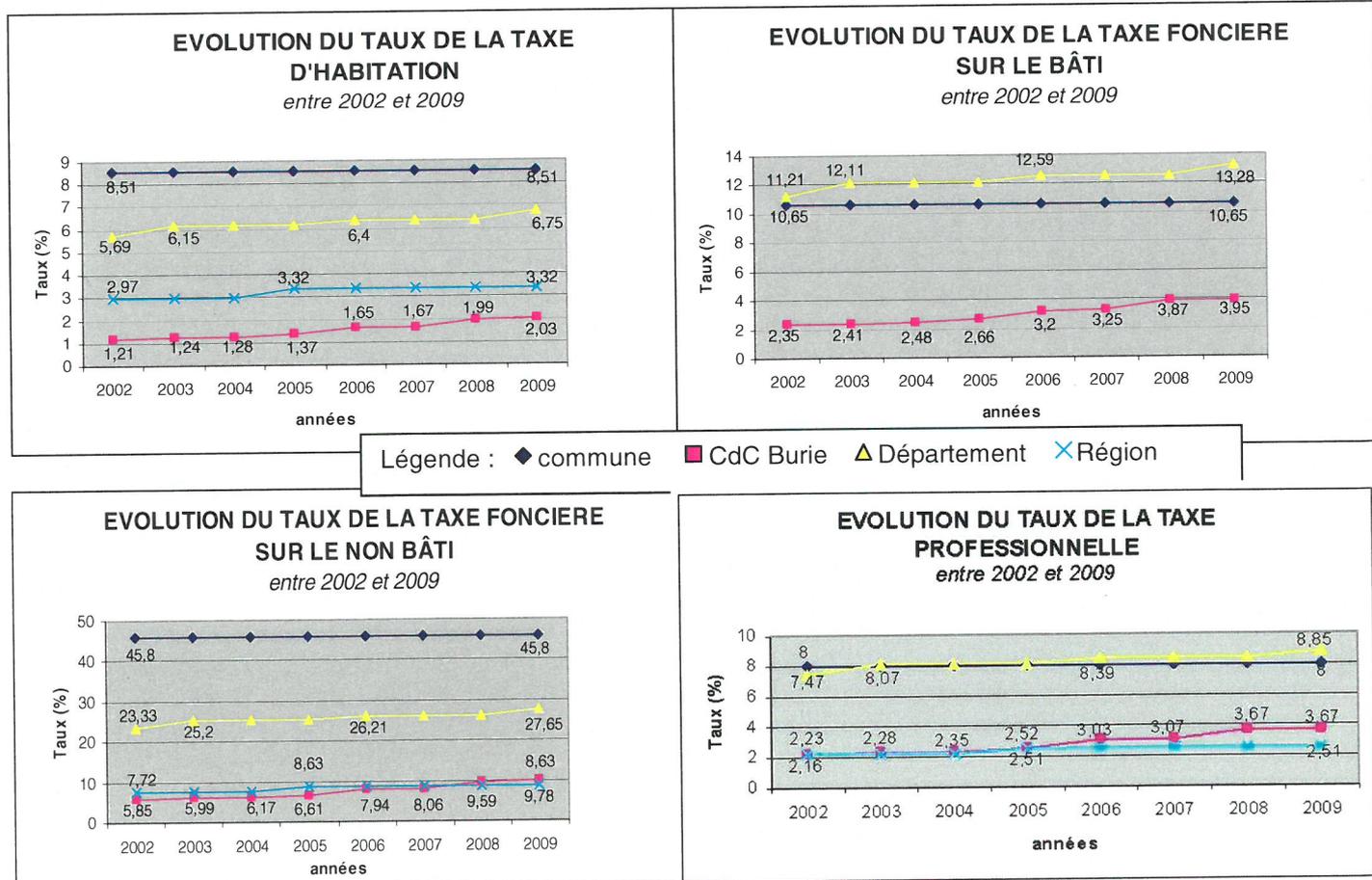
Les communes et leur population :

BURIE : 1 287 hab	MIGRON : 651 hab	ST SAUVANT : 529 hab
CHERAC : 1 039 hab	ST BRIS des Bois : 397 hab	LE SEURE : 217 hab
DOMPIERRE : 418 hab	ST CESAIRE : 904 hab	VILLARS les Bois : 257 hab

→ LES FINANCES

- *Vote des quatre taxes - évolution depuis 2002*

Années	Variation Taux	TAXE HAB	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAXE PROF.
2002	1.028	1.21 %	2.35 %	5.85 %	2.23 %
2003	1.024	1.24 %	2.41 %	5.99 %	2.28 %
2004	1.030	1.28 %	2.48 %	6.17 %	2.35 %
2005	1.071	1.37 %	2.66 %	6.61 %	2.52 %
2006	1.201	1.65 %	3.20 %	7.94 %	3.03 %
2007	1.014	1.67 %	3.25 %	8.06 %	3.07 %
2008	1.198	2.00 %	3.89 %	9.65 %	3.67 %
2009	1.026	2.03 %	3.95 %	9.78 %	3.67 %



- **Etat du personnel au 31 décembre 2009**

Service administratif	Gestion des déchets	Médiathèque
3 titulaires	7 titulaires et 1 contractuel	1 titulaire
Entretien	Jardin d'enfants	Centre de loisirs
1 titulaire + 2 contractuelles	4 titulaires	2 titulaires et 1 stagiaire
Agence postale	Piscine	
2 titulaires + 1 contractuelle	1 titulaire + 5 contractuels	

- **Opérations d'investissement**

Construction du local social et garage – Commune de Burie

Les travaux de construction du local social et du garage sont actuellement en cours.

→ **LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

Cette activité fait l'objet d'un rapport spécifique. (voir ci-après)

→ **LA PISCINE INTERCOMMUNALE (bilan 2009)**

Les frais de fonctionnement et investissement s'élèvent à 68 577,67 €.

Les recettes produites par les entrées et location de bassin s'élèvent à 13 278,90 €.

La Communauté de communes finance la piscine à hauteur de 55 298,77 €.

→ **LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE**

La Médiathèque est ouverte au public du lundi au samedi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires. L'inscription est gratuite pour tous.

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 14h à 18h

Le mercredi et le samedi matin de 10h à 12h

Activités de la médiathèque en 2009

Près de 400 lecteurs fréquentent la médiathèque et cette année, ils ont emprunté plus de 9 000 documents. 7 000 documents sont disponibles (livres, disques compacts, DVD, autres...) , 6 500 en fonds propre et 500 prêtés par la Bibliothèque Départementale de Prêt.

L'espace multimédia dispose de 5 postes informatiques avec accès à Internet gratuit.

Accueil de groupes :

- Visites régulières des écoles de Burie et Chérac.

- Le jardin d'enfants de Migron et le centre de loisirs de Burie sont accueillis pour des moments de lectures.

- Ateliers bébés-lecteurs : 2 jeudis par mois de septembre à juin. Découverte du livre pour les tout-petits (3 mois à 3 ans) et leurs accompagnants.

Soirées thématiques :

* Atelier d'écriture : Le premier vendredi de chaque mois animé par Josy Delacre.

* Veillées lectures : Le troisième vendredi des mois pairs. Partages de lectures, les coups de cœur des lecteurs, soirées thématiques ou libres, à une ou plusieurs voix.

* **Prix des lecteurs au Salon de Littérature Européenne de Cognac** : Après les littératures norvégienne en 2007 et allemande en 2008, découverte du roman grec. Election du prix 2009.

* **Venues d'auteurs :**

- Panos Karnezis, le 20 novembre à l'occasion du Salon de Littérature Européenne de Cognac. Rencontre suivie d'une dédicace.
- Elaboration d'un projet pédagogique avec le collège de Burie, en partenariat avec l'association LaRocheLivre. Mise en place d'une rencontre avec un auteur sur une journée au collège et à la médiathèque. Après acceptation du dossier par LaRocheLivre, la rencontre sera finalisée début 2010.

Effectif : Un agent qualifié du patrimoine et des bibliothèques à temps plein.

L'Association Médialecture est composée de 6 bénévoles participant aux diverses activités (animations, permanences occasionnelles, ...).

→ **LA PETITE ENFANCE – Jardin d'enfants et centre de loisirs (bilan 2009)**

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 201 281,33 €.

Les recettes produites par la fréquentation des enfants et subventions s'élèvent à 156 807,84 €.

La Communauté de communes finance la petite enfance à hauteur de 44 473,49 €.

→ **LES AGENCES POSTALES A CHERAC, MIGRON ET SAINT-CESAIRE (bilan 2009)**

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 58 240,64 €.

Les recettes produites par la subvention versées par La Poste s'élèvent à 34 632 €.

La Communauté de communes finance les agences postales à hauteur de 23 608,64 €.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009

GESTION DES DECHETS

(Extraits)

1 – PRESENTATION

1-1 Présentation générale du service

La communauté de communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers à dater du 1^{er} janvier 2002.

- **Collecte des ordures ménagères** : un passage hebdomadaire.
- **Tri sélectif** mis en place depuis le 8 avril 2003 - Collecte en porte à porte du verre (un passage par mois), des emballages (deux passages par mois) et des journaux magazines (un passage par mois).
- **Dépôt pour déchets inertes**
La carrière des Turgères sur la commune de Saint Sauvant est ouverte et aménagée pour recevoir gravats et autres déchets inertes, issus de chantiers réalisés sur le territoire. Les entreprises peuvent l'utiliser après avoir passé une convention avec la CDC et remis un chèque de caution de 50 €.
- **Collecte mensuelle des cartons** auprès des commerçants, artisans et libéraux qui en font la demande
- **Collectes ponctuelles** (ex. : manifestations communales)

1-2 Déchetterie

La déchetterie est ouverte du lundi au jeudi de 14h à 17h en hiver, de 14h à 18h30 en été. Le vendredi et samedi de 10h à 17h en hiver et de 10h à 18h30 en été.

Deux agents sont affectés au gardiennage et aux rotations des bennes.

Elle a reçu cette année 10 373 véhicules (soit 3 187 véhicules de plus qu'en 2008).

Déchets acceptés :

Ferrailles, encombrants, bois, cartons, végétaux, verre, papier, vêtements, gravats, huile de vidange et huile végétale, piles, batteries, néons et déchets toxiques (peintures, acides, aérosols)

2 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

2-1 Territoire et population

La communauté de communes du Pays Buriaud comprend 9 communes soit une population de 5 830 habitants.

Ils représentent 2 659 foyers répartis en 2 513 résidences principales et 146 résidences secondaires. Au titre des foyers en résidence principale, on note une évolution sensible de leur composition :

Composition des ménages	% 2004	% 2005	% 2006	% 2007	% 2008	% 2009
1 personne	23,12	25,54	25,19	24,93	10,86	25,35
2 personnes	38,74	38,22	39,44	39,44	33,93	41,11
3 personnes	17,32	16,30	16,39	15,24	20,99	15,72
4 personnes	15,06	15,06	14,42	13,85	23,33	13,33
5 personnes	5,76	4,88	4,56	4,45	10,89	4,30

La redevance est appliquée à tous les usagers, producteurs de déchets : ménages, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités et administrations.

2-2 Emplois permanents agents titulaires

- cinq agents de salubrité à temps complet avec permis PL
- un agent technique (rippeur) et un agent de salubrité (rippeur)

2-3 Moyens techniques

- Deux camions BOM Mercedes
- Un camion FORD de 16 m³
- Un camion porte bennes Mercedes

3 – VOTE DE LA REDEVANCE 2010

Le service est financé par la redevance, les ventes de matériaux, les aides Eco-Emballage. Dans un souci d'équité, les élus ont souhaité - à la majorité des voix- étendre la redevance aux agriculteurs.

Ménages		Tarifs spéciaux	
1 personne	102 €	Administrations	102 €
2 personnes	183 €	Commerçants/artisans	204 €
3 personnes	245 €	2 collectes hebdo.	
4 personnes	285 €	Professions libérales	102 €
5 personnes et +	306 €	Ecoles et collèges (par tranches de 40 élèves)	102 €
Gîtes ruraux	102 €	Maisons de retraite	509 €
Campings	102 €	Paléosite	410 €
Résidences secondaires	133 €		

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

et les employés communaux

présentent

à tous les habitants

leurs meilleurs vœux

pour la nouvelle année.